



UN PORT PARTICULIER...
Le port mytilicole du Vivier/Cherrueux est l'un des principaux centres d'élevage de moules de bouchots français, rare port terrestre avec ses drôles d'engins que sont les bateaux à roues. L'activité conchylicole marque fortement le paysage de la baie avec ses alignements de bouchots et de parcs à huîtres. La moule de la baie a obtenu le label AOP (Appellation d'Origine Protégée) en 2011.

L'ORIGINE DU NOM "BEC À L'ÂNE"
L'origine du nom du lieu-dit du Bec à l'Âne, situé à proximité du port du Vivier-Sur-Mer, reste incertaine : certains l'expliquent par la forme du tracé de l'ancien trait de côte. En effet, avant l'édification de la digue, le littoral à cet endroit avait alors la forme d'un bec, comme on peut l'observer sur la côte normande avec le Bec d'Andaine. Pour d'autres, le nom proviendrait de la langue bretonne, "Beg ar Lan", qui signifie "le bout de la paroisse". En effet, ce secteur correspond aux extrémités des communes de Cherrueux et du Mont-Dol.

Profitez de votre passage devant la Maison de la Baie du Mont-Saint-Michel pour visiter les expositions sur la mytiliculture et le patrimoine naturel de la baie, ou participer aux randonnées organisées dans la baie.



OFFICE DE TOURISME DE SAINT-MALO :
Esplanade Saint-Vincent - 35400 SAINT-MALO
0 825 135 200 > Service 0,15 € / min + prix appel
www.saint-malo-tourisme.com

BUREAUX D'INFORMATION TOURISTIQUE :
CANCALE : 44 rue du Port
DOL-DE-BRETAGNE : 5 place de la Cathédrale
COMBOURG : 9 rue Notre-Dame
SAINT-SULIAC : 5 place du Carrouge
SAINT-COULOMB : Place de l'Église

Quelques règles de sécurité et de bonne conduite

- Afin de préserver la qualité de notre environnement et favoriser la bonne entente entre riverains et promeneurs, merci de :
- Stationner sur les parkings à proximité des points de départ.
 - Rester sur les chemins et sentiers balisés et ne pas pénétrer sur les propriétés privées.
 - Emporter vos déchets ou utiliser les poubelles.
 - Nous signaler tout problème rencontré sur les circuits (balisage, entretien...).

© C. INDIGO Communication - Saint-Malo - Crédits photos : A. Dupuy, J. Enel, Rebel, S.M.B.M.S.M.



LA GESTION DES CANAUX
L'Association Syndicale des Dignes et Marais de Dol, créée en 1799, regroupe environ 7 500 propriétaires fonciers : elle a pour mission de préserver les propriétés de l'invasion de la mer ; elle gère tous les canaux qui assurent le drainage des terres et la régulation des niveaux d'eau en période estivale.

DES PONTS POUR FRANCHIR LES CANAUX
Dans un marais où le déplacement en barque a vite été abandonné, il a fallu créer des ponts afin de franchir les nombreux canaux. Le Haut-Pont permet le passage d'un ancien chemin reliant Saint-Malo à Dol, fréquenté par marchands et pèlerins qui, par ce raccourci, contournaient ou gravissaient ensuite le territoire du Mont-Dol. La descente pavée facilitait non seulement l'accès aux bestiaux venus s'abreuver, mais aussi le travail des lavandières et l'accostage de petits bateaux.

LE TERRITOIRE DU MONT-DOL
Ne manquez pas l'ascension du Mont-Dol, magnifique belvédère sur la baie : moulins, chapelle...

LA BAIE DU MONT-SAINT-MICHEL, UN PATRIMOINE MONDIAL
Depuis la grève, le promeneur découvrira une vue infinie sur l'ensemble de la baie, paysage classé au Patrimoine Mondial de l'Humanité par l'UNESCO depuis 1979. Sa palette de couleur varie au gré de la luminosité, du temps et des marées.

COMMENT ÉCOULER LES EAUX DOUCES À LA MER ?
Inauguré en 1817 par le Duc d'Angoulême, le Pont du même nom est réglé automatiquement au rythme des marées. À marée descendante, il s'ouvre pour évacuer les eaux douces vers la mer puis se ferme à marée montante pour empêcher l'entrée des eaux marines dans les terres. Ce vieux pont en pierre a été rallongé et on a construit des exutoires propres à chaque grand biez : la Branche, le Canal des Planches, le Guyoult et le biez de Cardequin. Le relief du marais étant inversé, les points les plus hauts se trouvent vers le littoral, ce qui explique que les canaux peuvent atteindre 3 mètres de profondeur dans ce secteur. Le Canal de la Branche, ou Branche Neuve, par opposition à la Vieille Branche, porte à la mer les eaux douces de la partie Est du Marais de Dol. Les berges sont régulièrement entretenues pour faciliter l'écoulement. La Branche Neuve correspond à la limite communale entre Cherrueux et le Mont-Dol, le Pont du Bec à l'Âne est donc mitoyen à ces 2 communes. Il était autrefois équipé d'une porte à flot pour contenir l'eau salée à marée haute, puis il fut remplacé par le Pont d'Angoulême, commun à tous les biez débouchant au Vivier-sur-Mer.

LES MARAIS DE DOL, AU FIL DE L'EAU...
Un réseau de 350 km de canaux... Depuis l'époque gallo-romaine, les pêcheurs et les sauniers implantaient leurs villages sur les cordons coquilliers qui s'amoncelaient au gré des marées. Cependant, ils furent régulièrement mis en péril par la montée des eaux marines. La construction de la Digue de la Duchesse Anne débuta au 11^e siècle et fut achevée au 13^e siècle, permettant de protéger le marais des assauts de la mer. Cette digue s'étend sur 30 km de Saint-Méloir-des-Ondes à Saint-Georges-de-Gréhaigne. Toutefois, si cet ouvrage empêchait les entrées de la mer dans le marais, il bloquait aussi l'évacuation des eaux douces. C'est pourquoi, 350 km de canaux, de biefs et de fossés furent peu à peu creusés afin de gérer les niveaux d'eau du Marais de Dol. Au 13^e siècle, le cours du Guyoult fut dévié et canalisé, empruntant alors le plus court chemin de Dol à la mer afin que les eaux de son bassin versant s'y jettent directement et ne stagnent plus dans le marais. Les eaux de ce maillage hydraulique sont évacuées à la mer par 2 ponts à clapet : le Pont d'Angoulême au Vivier-sur-Mer et le Pont de Blanc Essai à Saint-Benoît-des-Ondes.

→ **À découvrir en chemin**





D Départ : Maison de la Baie du Vivier-Sur-Mer

1 Depuis la **Maison de la Baie**, suivre la Voie Verte. Traverser la RD 797 et continuer en face en direction de la Mettrie. Avant le Pont du Bec à l'Âne, tourner à gauche et emprunter un chemin qui longe les méandres de la Banche sur 3 km. Sur votre droite, vous apercevez **Le Mont-Dol**.

2 Au lieu-dit Rabette, prendre à droite, traverser la RD 82 en direction de la Banche et la Goutte. A la Goutte, passer entre les 2 maisons et poursuivre par le chemin tout droit. Vous regagnez la Banche jusqu'au lieu-dit Les Muraillies.

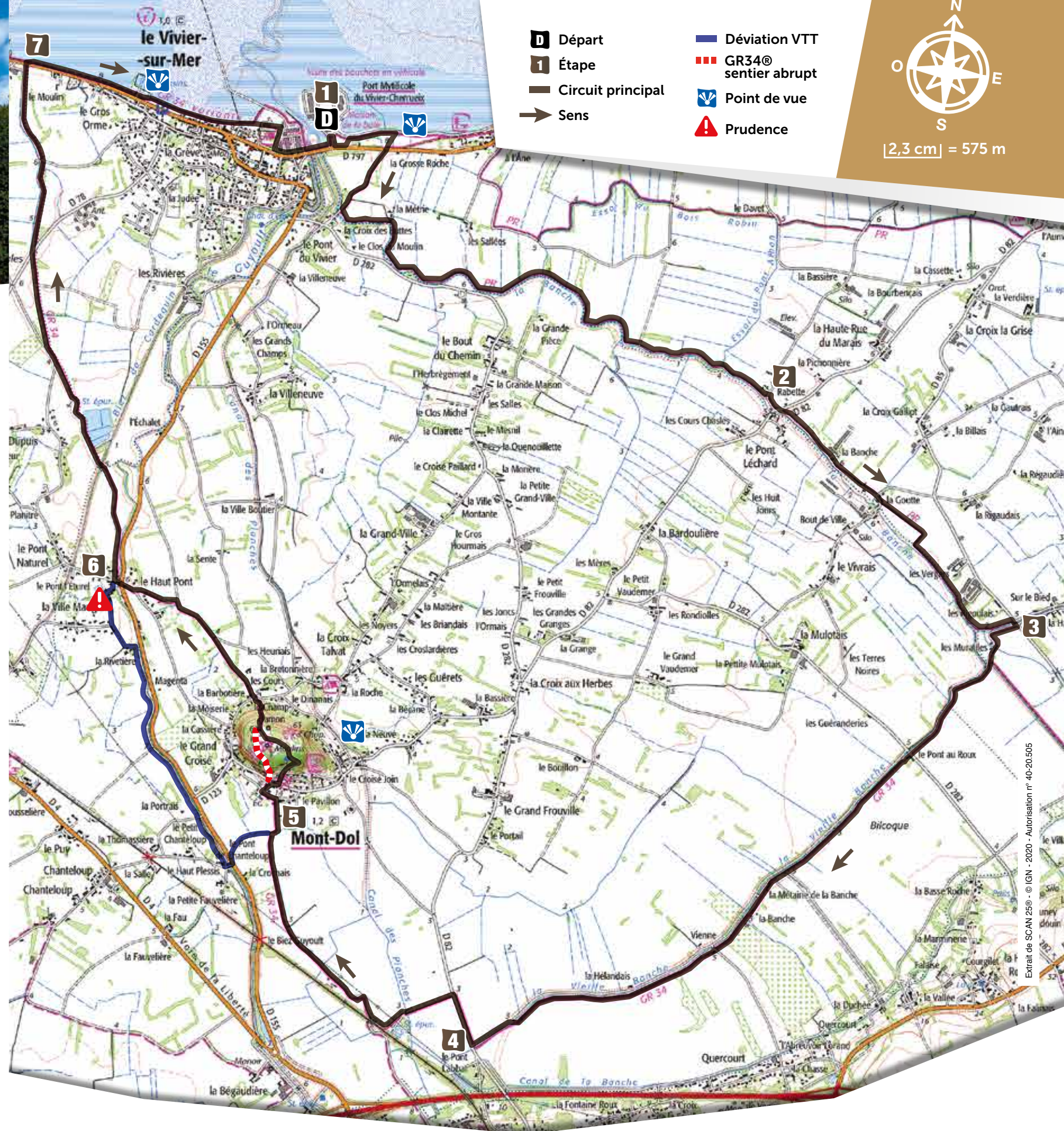
3 Franchir le pont et prendre à droite en direction des Muraillies. Traverser le hameau et poursuivre la route jusqu'au Pont au Roux et suivre le balisage du GR® (blanc et rouge). Traverser la RD 282 et emprunter en face un chemin de terre qui longe **La Vieille Banche** (canal sur votre droite) sur 3 km. Le chemin traverse ensuite La Vieille Banche et regagne la route.

4 Une fois arrivé sur la RD 82, prendre à droite sur 300 mètres puis à gauche en direction de la station d'épuration. Emprunter le sentier à droite en contrebas de la station puis longer la voie ferrée jusqu'au pont et prendre la route dit du "Chemin vert" en direction du Mont-Dol.

5 Au croisement tourner à droite en direction du bourg (VTT, prendre à gauche). Traverser la place du marché, monter l'escalier qui mène au vieux presbytère et gagner la place de l'église. 2 possibilités s'offrent à vous :

- emprunter la route à gauche de l'église. Continuer tout droit à gauche du petit étang.
- suivre le GR® pour un parcours plus sportif qui longe la falaise.

Après le second moulin, descendre par un sentier en forte pente. Suivre une petite route à travers le marais blanc jusqu'au Haut-Pont.



6 Tourner à droite et traverser la RD 155 (belle chaumière sur votre gauche). Franchir le pont qui surplombe le Guyoult et tourner à droite dans un chemin empierré qui longe ce cours d'eau. Ce chemin rejoint une route qui vous conduira au lieu-dit La Châtellier sur la RD 155.

7 Traverser la RD 155 puis rejoindre la Voie Verte longeant le littoral en contrebas de la **Digue de la Duchesse Anne**. Sur votre gauche le bassin d'affinage, Les Claires, pour les huîtres. Poursuivre votre parcours jusqu'au port mytilicole du Vivier-Sur-Mer. Contourner les installations portuaires puis traverser le **Pont d'Angoulême** et regagner la Maison de la Baie.